



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 octobre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 16 octobre 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé présenté par M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Belgique, de la Chine, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, de l'Allemagne, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et les Grenadines (au nom des pays africains membres du Conseil de sécurité plus un, à savoir le Niger, l'Afrique du Sud, la Tunisie et Saint-Vincent-et les Grenadines), du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam (au nom de l'Indonésie et du Viet Nam), à l'occasion de la visioconférence sur la question « Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53) », tenue le mercredi 14 octobre 2020. Une déclaration a également été faite par S. E. M^{me} Claudia Blum de Barberi, Ministre des relations extérieures de la République de Colombie.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte de l'exposé et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) Vassily **Nebenzia**



Annexe I**Exposé de M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie**

Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de présenter le dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2020/943). C'est un plaisir de le faire en compagnie de la Ministre des relations extérieures Claudia Blum de Barberi.

Près de quatre ans après la conclusion des négociations qui ont abouti à l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, il est important de rappeler l'objectif principal de cet accord, à savoir mettre fin à plus de cinq décennies d'affrontement entre l'État colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP), et ouvrir une phase longue et complexe d'édification d'une paix durable. Cette paix devait être fondée sur les processus fondamentaux prévus dans l'Accord, dont certains ont déjà été menés à bien et sont irréversibles, comme le dépôt des armes par les FARC-EP et la transformation de ces dernières en un parti politique, et d'autres sont encore en cours, notamment la réintégration effective des membres des FARC-EP dans la vie civile ; la recherche de la vérité et d'une justice réparatrice pour les victimes ; et la transformation de la Colombie rurale. Des réalisations historiques et indéniables ont été accomplies, mais il reste d'énormes défis à relever. L'engagement continu des parties dans la mise en œuvre de l'Accord demeure nécessaire, de même que la participation active des entités de l'État colombien et de la société civile afin de faire en sorte que ces avancées soient mises à profit et véritablement durables.

Malgré les attaques et la stigmatisation dont ils continuent de faire l'objet, la grande majorité de ceux qui ont déposé les armes restent engagés dans le processus de réintégration, près d'un tiers d'entre eux ayant reçu un appui financier pour des projets productifs par le biais des mécanismes créés par l'accord de paix. Les ex-combattants sont actuellement à pied d'œuvre, aux côtés de leurs familles et de leurs communautés, pour tenter de faire face aux effets sanitaires et économiques de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Je tiens à souligner à cet égard l'approbation récente du premier plan de réintégration tenant compte de la problématique ethnique, dans la communauté autochtone de Mayasquer, où vivent des membres du peuple Pasto, dans le département de Nariño. Grâce à cet accord, les autorités autochtones ont accepté de soutenir le processus officiel de réintégration de 114 ex-combattants, pour la plupart d'origine autochtone, au sein de la communauté et dans le respect de leurs traditions. Cette avancée démontre l'importance de garantir la dimension ethnique du processus de réintégration.

La question des terres reste une des questions les plus urgentes s'agissant du processus de réintégration. Je me félicite de l'achat récent d'un terrain pour l'ancien secteur territorial de formation et de réintégration d'Icononzo, et j'espère qu'il sera suivi par d'autres afin que le Gouvernement puisse atteindre son objectif d'acquérir des terrains pour neuf anciens secteurs territoriaux d'ici à la fin de l'année. Tandis que le processus de réorganisation de ces secteurs avance, j'attire une nouvelle fois l'attention sur les besoins des plus de 9 000 ex-combattants qui vivent en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration. J'espère que le Gouvernement et la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC) conviendront rapidement d'une approche commune pour apporter un soutien adéquat à ces nouvelles zones de réintégration, dont les problèmes de sécurité et autres vulnérabilités ont été mis en évidence par le Secrétaire général dans plusieurs de ses rapports.

Le processus de justice transitionnelle prend de l'ampleur à mesure que les trois composantes du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition poursuivent leur travail capital. L'Unité de recherche des personnes disparues poursuit sa tâche importante qui consiste à déterminer où se trouvent les victimes du conflit afin d'informer leurs familles et leurs proches. La Commission Vérité a réuni les victimes et les acteurs impliqués dans le conflit dans un dialogue sincère en faveur de la réconciliation et de la non-répétition, et la Juridiction spéciale pour la paix continue d'avancer dans le traitement des affaires concernant les crimes commis dans le cadre du conflit armé. Ces dernières semaines, plusieurs hauts dirigeants des FARC ont reconnu leur responsabilité dans divers crimes commis pendant le conflit, ce qui démontre avec force que le processus de paix commence à tenir sa promesse s'agissant de faire la lumière sur les horreurs du passé, un pas essentiel pour aider la société colombienne à se réconcilier. Pour poursuivre sur la voie de la réconciliation, il demeure absolument fondamental d'appuyer le travail du Système intégré, notamment grâce au strict respect de son autonomie et de son indépendance, à la coopération de tous les acteurs et à la participation active et véritable de ceux qui ont pris part au conflit.

La décision de ce qui était le plus grand groupe armé du pays de déposer volontairement les armes a contribué de manière importante à réduire le niveau global de la violence depuis la signature de l'accord de paix. Malheureusement, certaines des régions qui ont énormément souffert pendant le conflit continuent de subir la violence d'autres acteurs, qui continuent de s'en prendre aux figures de la société civile, aux défenseurs des droits de l'homme, aux ex-combattants et à des communautés entières. Les récents massacres qui se sont produits dans plusieurs départements sont douloureusement venus rappeler à quel point les civils innocents, y compris les jeunes, sont les victimes des agissements de ces groupes.

Il faut impérativement trouver les moyens de faire reculer cette violence si l'on veut tenir la promesse de l'accord de paix. Pour cela, il demeure indispensable d'arrêter et de mettre en œuvre une politique publique en faveur du démantèlement des groupes armés illégaux, des organisations criminelles et de leurs réseaux de soutien. Les travaux menés par les comités techniques et les sessions régionales de la Commission nationale des garanties de sécurité au cours des deux dernières années doivent maintenant déboucher rapidement sur la version définitive de cette politique publique cruciale et, surtout, sur sa prompte mise en œuvre. De même, répondre sans attendre aux risques signalés par les alertes rapides du Bureau du Médiateur peut s'avérer déterminant pour faire reculer la violence.

Je profite également de l'occasion pour réitérer l'appel du Secrétaire général, approuvé par le Conseil de sécurité, à un cessez-le-feu mondial afin de permettre à tous les efforts de se concentrer sur la lutte contre la pandémie. Face à cette crise de santé publique, il est d'autant plus important de réduire la violence dans les zones de conflit.

Il est également primordial de travailler de concert avec les communautés afin de concevoir des mesures de sécurité efficaces et adaptées aux contextes locaux. Je juge encourageant le travail réalisé conjointement par les acteurs de la société civile et les entités gouvernementales dans le cadre des comités techniques du programme global pour la sécurité et la protection des populations et des organisations, en application du décret 660. Il faut maintenant aller de l'avant et rendre ce programme opérationnel sur le terrain, notamment par le biais des différentes initiatives pilotes, afin que nous puissions faire état de progrès concrets au cours des prochains mois.

Il est tout aussi important de faire des progrès en matière d'amélioration de la protection des ex-combattants, qui continuent à être tués en très grand nombre, et de lutte contre l'impunité à cet égard, notamment en traduisant en justice ceux

qui sont derrière ces crimes. La priorité doit être donnée à la dotation en personnel et en ressources de l'Unité nationale de protection afin de résorber l'arriéré des demandes de protection des anciens combattants. Je suis convaincu que les progrès réalisés récemment par la Cellule spéciale d'enquête du Bureau du Procureur en matière d'enquêtes sur les crimes à l'encontre des ex-combattants se poursuivront, notamment grâce à la coopération d'autres entités de l'État, y compris les forces de sécurité au niveau régional.

L'un des objectifs de l'accord de paix que j'ai déjà mentionné est de transformer en profondeur les zones rurales de la Colombie. Les conséquences de la pandémie ont mis en évidence l'urgence de relever le défi historique consistant à apporter le développement, la sécurité et des perspectives aux zones rurales de la Colombie. À cet égard, je voudrais réitérer l'appel lancé par le Secrétaire général à tous les acteurs en Colombie pour qu'ils considèrent la mise en œuvre de l'accord de paix comme un élément essentiel de la reprise après la pandémie, et pour qu'ils tirent parti des outils offerts par l'accord pour relever les défis liés à la reprise. Par exemple, les investissements nécessaires en matière de santé publique dans les zones rurales peuvent être guidés par les éléments relatifs à la santé rurale, énoncés dans la première section de l'accord. La reprise économique dans les zones touchées par le conflit peut être favorisée par le renforcement des projets productifs qui profitent aux ex-combattants et aux communautés. De même, les programmes de développement territorial continuent d'être un mécanisme précieux pour apporter des investissements et garantir la présence de l'État dans les 170 municipalités les plus touchées par le conflit et la pauvreté.

Compte tenu des difficultés financières résultant de la pandémie, je salue les efforts déployés pour diversifier les sources de financement en vue de la mise en œuvre de ces programmes, notamment l'approbation récente par le Congrès de l'utilisation de fonds supplémentaires provenant des redevances minières et des ressources du secteur privé dans le cadre du programme « emplois contre impôts ». Il importe de veiller à ce que les programmes de développement territorial soient mis en œuvre en collaboration avec les autorités régionales et locales, et avec la participation des communautés locales, et d'assurer leur cohérence avec d'autres programmes prévus par l'accord de paix, notamment le processus de réintégration et le Programme national intégral de substitution des cultures illicites.

En fin de compte, les efforts de consolidation de la paix et de reprise à la suite de la pandémie doivent être complémentaires et se concentrer sur l'objectif fondamental de renforcer la présence intégrée de l'État dans les zones qui en ont le plus besoin depuis des décennies.

Dans deux semaines, le Conseil commémorera le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité. Peu d'accords de paix dans l'histoire ont abordé les questions de genre de manière aussi exhaustive que l'Accord final en Colombie. Le processus de paix colombien démontre l'intérêt de garantir une participation véritable des femmes et l'importance de prendre en compte à la fois la manière dont les femmes ont été touchées par le conflit et, plus important encore, la manière dont elles peuvent contribuer au règlement du conflit. Il reste des défis à relever pour améliorer la sécurité des femmes figures de la société civile et des défenseuses des droits humains, assurer une participation plus forte des ex-combattantes aux efforts de réintégration et lutter contre le fléau de la violence sexuelle et fondée sur le genre, qui a connu une recrudescence pendant la pandémie. J'encourage tous les acteurs, notamment le Gouvernement et le parti de la FARC, à s'inspirer de l'anniversaire de la résolution 1325 (2000) pour redoubler d'efforts afin de mettre pleinement en œuvre les dispositions de l'accord relatives à l'égalité

des sexes, en collaboration avec les responsables des organisations de femmes aux niveaux local et national.

Pour terminer, je voudrais saluer la force et le courage de nombreuses femmes colombiennes qui œuvrent à la consolidation de la paix : les dirigeantes et les membres d'organisations de femmes que j'ai rencontrées lors de mes voyages dans le pays ; les femmes figures de la société civile qui font trop souvent l'objet de menaces au sein de leurs communautés ; les victimes qui participent activement aux efforts de réconciliation ; et les dirigeantes d'organisations ethniques qui mettent tout en œuvre pour protéger leur culture et les droits de leurs communautés. Nous devons à ces femmes courageuses, et aux générations qui leur succéderont, de faire en sorte que la paix en Colombie continue de s'enraciner grâce à la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord final.

Annexe II

Déclaration de M^{me} Delphine Delieux, Coordonnatrice politique adjointe à la Mission permanente de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général Ruiz Massieu pour sa présentation. Je salue la participation de la Ministre Blum de Barberi à la présente séance.

La Belgique réitère son plein appui au processus de paix en Colombie et salue une fois de plus l'engagement continu des parties en faveur de la mise en œuvre intégrale de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Nous nous félicitons de la prorogation récente, à l'unanimité, du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

La Belgique reste profondément préoccupée par la persistance des menaces, des attaques et des assassinats dirigés contre les défenseurs des droits humains, les personnalités locales, les figures de la société civile et les ex – combattants. La violence au sein des communautés touchées par le conflit a augmenté. La violence à l'égard des femmes, en particulier, entrave la participation active des femmes à la mise en œuvre de l'accord de paix. Des mesures plus énergiques pour prévenir et combattre la violence sexuelle et fondée sur le genre s'imposent. Il convient également de tirer pleinement parti des mécanismes de garanties de sécurité, notamment les systèmes d'alerte rapide, la protection individuelle et collective et la Commission nationale des garanties de sécurité. Les auteurs d'actes de violence doivent être traduits en justice. Nous appelons en outre toutes les parties à parvenir à un accord sur l'emplacement des mines antipersonnel.

La Belgique accorde une attention particulière à la situation des enfants. Le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité les conclusions sur la situation des enfants dans le cadre du conflit armé en Colombie. Nous attendons avec impatience des progrès dans la mise en œuvre de ses recommandations. Deux sujets importants requièrent une attention particulière : les espaces adaptés aux enfants dans les anciens secteurs de concentration et la convocation du groupe de travail technique sur les enfants du Conseil national de réintégration.

Les efforts conjoints du Gouvernement et de la Force alternative révolutionnaire du peuple visant à assurer la durabilité des projets de réintégration doivent se poursuivre. L'accès à la terre en vue de la mise en œuvre de projets productifs pour les ex-combattants reste une nécessité urgente.

Nous réaffirmons notre plein appui aux institutions de justice transitionnelle dans leur mission en faveur de la manifestation de la vérité et de la justice réparatrice. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler en collaboration avec les autorités colombiennes en vue d'élargir le mandat de la Mission de vérification afin qu'elle puisse jouer un rôle dans la vérification de l'exécution des sentences prononcées par la Juridiction spéciale pour la paix. Nous espérons que cela pourra être officialisé le plus rapidement possible. Nous prenons note de l'augmentation du budget des composantes liées à la justice transitionnelle et nous demandons au Gouvernement d'allouer des ressources suffisantes pour la mise en œuvre de toutes les parties de l'accord de paix.

Je réitère notre espoir que suite à l'appel du Secrétaire général et du Conseil de sécurité à un cessez-le-feu mondial face à la pandémie de coronavirus (COVID-19), toutes les parties en Colombie prendront des mesures pour mettre fin à la violence, garantir l'accès humanitaire et œuvrer pour la paix. Nous exhortons tous les groupes armés à mettre fin à la violence et à saisir cette occasion de faire la paix.

Aujourd'hui, c'est la dernière fois que mon pays s'exprime sur la situation en Colombie au cours de notre mandat actuel au Conseil de sécurité. Je voudrais dire à la Ministre Blum de Barberi que son pays est une source d'inspiration dans le monde entier. Les régions touchées par le conflit le considèrent comme un modèle pour surmonter le passé et choisir un avenir pacifique. Toutefois, la paix en Colombie a été obtenue à grand prix et ne saurait être considérée comme acquise. Je voudrais la féliciter, ainsi que le peuple colombien, pour les décisions courageuses qu'ils ont prises, et demander que ces efforts se poursuivent, en coopération avec les parties à l'accord, en vue de la mise en œuvre intégrale de l'Accord final. Elle peut compter sur l'appui de la Belgique.

Annexe III**Déclaration M. Geng Shuang, Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Chine se félicite de la participation de la Ministre des relations extérieures de la République de la République de Colombie, S. E. M^{me} Claudia Blum de Barberi, à la réunion d'aujourd'hui. Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie, Carlos Ruiz Massieu, de son exposé.

L'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable marquera bientôt son quatrième anniversaire. Au cours des quatre dernières années, le processus de paix en Colombie a enregistré d'importants progrès. Le processus de désarmement et de réintégration suit son cours et les dividendes de la paix apportent des avantages croissants au peuple colombien. Grâce aux efforts déployés dans le cadre de « La paix par le droit » par le Gouvernement colombien, une paix durable prend racine et se développe.

Le processus de paix en Colombie constitue un bon exemple de règlement de conflit grâce aux efforts conjoints de la communauté internationale. L'ONU et les parties concernées se sont engagées à faciliter les pourparlers de paix dès les premières étapes du processus, et le Conseil de sécurité a apporté un soutien important et une aide en temps voulu en déployant la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie pour surveiller l'application de l'Accord de paix.

Le mois dernier encore, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2545 (2020), qui proroge le mandat de la Mission pour une année supplémentaire, démontrant une nouvelle fois son appui sans faille. Dans le même temps, le rapport du Secrétaire général (S/2020/943) et l'exposé du Représentant spécial du Secrétaire général, Ruiz Massieu, mettent en évidence les difficultés auxquelles le processus de paix continue de se heurter.

La communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent intensifier leurs efforts pour aider la Colombie à assurer une mise en œuvre complète, efficace et durable de l'Accord de paix, et la Chine soutient pleinement tous ces efforts.

Je souhaiterais souligner trois points.

Il est impératif d'améliorer la situation en matière de sécurité. La sécurité est une priorité pour les droits de l'homme et une condition préalable à l'exercice d'autres droits. Le Secrétaire général note dans son rapport que la violence et les activités criminelles se poursuivent dans certaines régions. Nous espérons que les institutions de l'État et la présence des organes de sécurité pourront être renforcées dans les zones à haut risque. La politique de démantèlement des organisations criminelles doit être arrêtée et mise en œuvre en 2021.

La réintégration durable des ex-combattants est la clef du processus de paix. La Chine salue les efforts déployés par le Gouvernement colombien pour réinstaller ailleurs les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration. Plus de 9 000 ex-combattants vivent encore en dehors de ces zones. Une aide supplémentaire doit leur être accordée afin de faire avancer leur réintégration politique, économique, sociale et éducative.

Il convient de promouvoir un développement inclusif afin d'éliminer les causes profondes du conflit. La Chine appuie la stratégie adoptée par la Colombie pour surmonter les effets de la pandémie ainsi que les cinq piliers de cette stratégie. Nous espérons que le Gouvernement colombien continuera à mettre en œuvre les programmes de développement territorial et qu'il intensifiera ses efforts en faveur d'un développement équitable, inclusif et durable. Le développement des infrastructures

de transport, d'irrigation et d'électricité doit être prioritaire et renforcé dans les zones touchées par le conflit, et des services publics de base tels que l'éducation, les soins de santé et le logement doivent être fournis afin de réduire les disparités entre les zones urbaines et rurales et entre les différentes régions.

La Chine appuie le travail du Représentant spécial du Secrétaire général, Ruiz Massieu, et de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Nous encourageons la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies en Colombie à resserrer la coordination et la collaboration, et à jouer un rôle plus important dans l'appui au processus de paix en Colombie, créant ainsi un effet de synergie. La Chine renforcera sa coopération avec la Colombie par des canaux bilatéraux et multilatéraux afin d'appuyer une paix et un développement durables en Colombie.

Annexe IV

Déclaration de la Mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions M. Carlos Ruiz Massieu de son exposé riche en informations, ainsi que la Ministre des relations extérieures de la Colombie, S. E. M^{me} Claudia Blum de Barberi, de sa présence parmi nous aujourd'hui. C'est un honneur.

Je voudrais commencer par saluer les progrès réalisés au cours de la période considérée, malgré les difficultés posées par la pandémie de maladie à coronavirus. De même, j'aimerais souligner les efforts qui ont été faits pour atténuer les répercussions de la pandémie, tout en encourageant la poursuite des progrès dans l'application de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable.

Nous appuyons la recommandation faite par le Secrétaire général dans son rapport daté du 26 mars (S/2020/239), qui énumère trois priorités pour la mise en œuvre globale de l'Accord final de paix pour cette année.

En ce qui concerne la priorité relative à la situation des figures de la société civile, des défenseurs et défenseuses des droits de la personne et des ex-combattants, nous restons préoccupés par la violence à laquelle les femmes leaders en particulier sont confrontées. En amont de la commémoration du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), nous encourageons le Gouvernement colombien à redoubler d'efforts pour appliquer les dispositions relatives à l'égalité des sexes contenues dans l'Accord de paix, ainsi qu'à veiller à ce que les femmes, principalement les femmes autochtones, les personnes d'ascendance africaine et celles qui vivent dans les zones rurales, soient incluses dans les mesures de justice transitionnelle et de reconstruction, y compris la Juridiction spéciale pour la paix, et que les obstacles qui limitent leur inclusion dans ces processus soient levés.

De même, nous partageons la préoccupation soulevée par le Secrétaire général dans son rapport concernant les récents massacres perpétrés contre des jeunes et des enfants. Ce niveau de violence coïncide avec une nette augmentation du recrutement et de l'utilisation des enfants par les groupes armés, ce qui les met encore plus en danger.

Dans des régions telles que Cali, Samaniego et Nariño, nous assistons à une résurgence de la violence et des massacres que nous pensions relégués au passé. Cela devrait définitivement être un signal d'alarme. Nous espérons que le Gouvernement colombien enquêtera dûment sur ces crimes et traduira les auteurs en justice.

De nombreux jeunes plaident et luttent pour la paix en Colombie. Il faut donc poursuivre le dialogue avec les jeunes Colombiens et donner la priorité à leurs besoins de protection ainsi qu'à leur espace civique.

Dans le domaine prioritaire lié à la viabilité à long terme du processus de réintégration, nous croyons comprendre qu'il est possible de prendre des mesures qui permettront des avancées plus importantes dans la mise en œuvre des programmes connexes et de la feuille de route pour la réintégration.

À cet égard, nous voudrions nous faire l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général en ce qui concerne le renforcement de la présence de la Cellule spéciale d'enquête du Bureau du Procureur général dans les régions qui ont connu un nombre élevé d'attaques contre les ex-combattants, et nous encourageons la Commission nationale des garanties de sécurité à arrêter sa politique publique en vue de sa mise en œuvre en 2021.

En ce qui concerne la priorité relative aux mesures en faveur des communautés touchées par le conflit, nous estimons que les victimes doivent être au centre de tous les efforts de consolidation de la paix. Le travail du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition à cet égard est essentiel, raison pour laquelle nous encourageons les parties à continuer de contribuer à la recherche de la vérité et à l'attribution des responsabilités.

Par ailleurs, nous prenons note de l'intention exprimée par l'Armée de libération nationale d'établir un cessez-le-feu bilatéral et soulignons qu'il est impératif de libérer toutes les personnes enlevées et de mettre fin à toutes les activités illégales en tant que geste de bonne volonté pour démontrer son désir sincère de paix.

Enfin, nous tenons à saluer le travail de la Mission de vérification des Nations unies en Colombie, qui remplit son mandat avec dévouement. Cette intervention étant notre dernière au Conseil de sécurité sur cette question, nous voudrions dire que nous sommes profondément fiers du fait que la Colombie est devenue une source d'inspiration et une référence importante pour la paix, non seulement pour la région mais aussi pour le monde. La Colombie peut compter sur notre appui déterminé tant au sein du Conseil de sécurité qu'en dehors.

Annexe V

Déclaration de la Mission permanente de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie, Carlos Ruiz Massieu, de son exposé, et tiens à exprimer le ferme soutien de l'Estonie à l'action de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

Nous souhaitons chaleureusement la bienvenue à S. E. M^{me} Claudia Blum de Barberi, Ministre des relations extérieures de la République de Colombie.

Nous soutenons l'engagement continu du Gouvernement colombien à mettre en œuvre l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Nous nous félicitons des progrès réalisés en ces temps difficiles, en particulier dans le domaine de la justice. Les excuses publiques présentées par l'ancien secrétariat des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (FARC-EP) constituent une avancée positive. Nous reconnaissons également les réalisations enregistrées par la Cellule spéciale d'enquête du Bureau du Procureur général. Sans justice, on ne parviendra pas à une paix durable.

En attendant, les meurtres continus de civils, de défenseurs et défenseuses des droits humains, de figures de la société civile et d'ex-combattants des FARC-EP restent alarmants et doivent cesser. Nous réaffirmons la nécessité urgente de protéger ces groupes et d'autres groupes vulnérables. Il faut enquêter sur la commission de violations et en poursuivre les auteurs. À cet égard, le travail des composantes du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition est essentiel. Nous encourageons également la Commission nationale des garanties de sécurité à poursuivre ses travaux sur les politiques publiques afin de démanteler les organisations criminelles et leurs réseaux de soutien.

La situation des enfants est particulièrement préoccupante. Les enfants sont exposés au travail forcé, à l'exploitation sexuelle et au recrutement dans des groupes armés. Les mesures de protection des enfants doivent être renforcées.

Malgré l'engagement pris par le Gouvernement d'instaurer la paix, la sécurité et le développement dans les zones rurales de Colombie, ces zones souffrent de l'absence d'autorités de l'État. Il faut traiter de questions structurelles plus larges afin de mieux relever ces défis. Il est essentiel de garantir la durabilité du processus de réintégration et de traiter toutes les questions en suspens, y compris l'accès à la terre pour les ex-combattants des FARC-EP. Nous encourageons toutes les parties à redoubler d'efforts et à poursuivre leur coopération dans un esprit constructif pour parvenir à une paix durable.

Enfin, nous gardons l'espoir que des progrès significatifs puissent être réalisés. Nous tenons à exprimer le ferme soutien de l'Estonie à la mise en œuvre globale de l'Accord de paix final.

Annexe VI

Intervention de M^{me} Sheraz Gasri, Coordinatrice politique à la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français]

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, Carlos Ruiz Massieu, pour sa présentation éclairante. Je salue la présence de la Ministre des relations extérieures de la République de Colombie.

Cela fait bientôt quatre ans que l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable a été conclu. Beaucoup de chemin a été fait grâce aux efforts du Gouvernement et du peuple colombiens. Il nous faut le saluer. Il faut également reconnaître avec lucidité que, au regard de l'ambition de 2016, un certain nombre de dispositions de l'Accord sont encore insuffisamment mises en œuvre. L'Accord de paix est un ensemble dont les différents volets sont indissociables. Je reviendrai sur quatre points précis.

Premièrement, nous regrettons la poursuite des violences en Colombie. Nous condamnons les multiples assassinats qui ont eu lieu au cours des derniers mois, y compris ceux d'enfants et de jeunes, mais aussi ceux d'anciens combattants, de figures de la société civile et de défenseurs des droits de l'homme. Ces crimes doivent cesser et leurs responsables être traduits en justice. Ainsi que l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport (S/2020/943), des mesures simples peuvent être prises rapidement. Il faut faire un meilleur usage du système d'alerte précoce placé auprès du Bureau du Médiateur. Et il faut encourager la Commission nationale des garanties de sécurité à finaliser une politique publique de démantèlement des organisations criminelles. Sur le long terme, il est impératif de renforcer la présence de l'État sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones les plus reculées.

Deuxièmement, la France souhaite reconnaître les efforts qui ont été faits en matière de réintégration des ex-combattants au cours des derniers mois, et cela en dépit de la pandémie et malgré l'impact du confinement sur les projets productifs. Ces efforts doivent se poursuivre. Ils doivent mettre l'accent sur les ex-combattants qui résident en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration. Il est également important de surmonter la question de l'accès à la terre, qui se pose depuis longtemps.

Troisièmement, le Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition constitue une pièce maîtresse de l'Accord de paix, ainsi que nous l'avons souligné régulièrement au Conseil. Nous souhaitons que la Mission de vérification contribue à la vérification de l'application des sanctions de la Juridiction spéciale pour la paix. Nous nous tenons prêts à lui confier ce rôle lorsque les Colombiens en feront la demande.

Enfin, un autre domaine dans lequel de nouveaux progrès sont attendus est le Programme national intégral de substitution des cultures illicites qui représente un immense espoir pour des milliers de familles. Il est crucial que ce programme obtienne les ressources nécessaires à son fonctionnement, notamment pour financer les projets de production de substitution qui sont une condition préalable à son succès à long terme. Les chapitres de l'Accord touchant aux questions ethniques et de genre doivent également faire l'objet d'une attention toute particulière.

Le processus de paix en Colombie fait face à des défis dont nous ne méconnaissons pas l'importance. La France, à titre national, au sein du Conseil de

sécurité et de l'Union européenne, continuera d'apporter tout son soutien à tous ceux qui, en Colombie, sont au quotidien mobilisés pour relever ces défis.

Annexe VII

Déclaration de M. Christoph Heusgen, Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, Carlos Ruiz Massieu, pour son dévouement et son travail. Je tiens à remercier tout particulièrement la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, qui fait un travail magnifique, parfois dans des circonstances difficiles. L'Allemagne se félicite de la prorogation à l'unanimité du mandat de la Mission. Nous attendons avec intérêt les discussions avec l'ensemble des parties prenantes colombiennes sur le rôle futur de la Mission des Nations Unies dans la vérification du respect des sanctions de la Juridiction spéciale pour la paix.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue à M^{me} Claudia Blum de Barberi. Sa présence ici indique qu'elle soutient le rôle et l'engagement du Conseil de sécurité dans le processus et l'importance de la Mission.

Nous avons constaté une unanimité sur la Colombie, je pense donc que c'est très encourageant. Je voudrais également souligner, comme l'ont fait la plupart des membres, que nous sommes alarmés par les groupes armés illégaux et les organisations criminelles qui ont profité de la maladie de coronavirus pour renforcer leur présence. Ils ont attaqué les forces de sécurité publique. L'assassinat ciblé de défenseurs et de défenseuses des droits humains, de figures de la société civile et d'ex-combattants se poursuit. Il est nécessaire d'étendre la présence des institutions de l'État dans les régions éloignées et de mettre fin à l'impunité. Nous soutenons les différentes institutions de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Je me souviens que lorsque nous avons visité la Colombie l'année dernière, nous avons tous été très impressionnés par le dévouement des personnes actives dans ces institutions.

En ce qui concerne la réintégration des anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire, je veux mettre un accent particulier sur le rôle des femmes. Il est urgent d'accélérer la mise en œuvre des dispositions de l'accord relatives à l'égalité des sexes. Beaucoup a été fait, mais nous devons continuer à travailler sur ce point. Nous devons renforcer la participation et le leadership des femmes ex-combattantes dans les activités de réintégration économique et la prise de décision. Nous devons lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre actuelle. Nous devons reconnaître les femmes figures de la société civile et les femmes dirigeantes ethniques, qui font un travail formidable. Je me souviens que lorsque nous sommes retournés en Colombie pour visiter un secteur territorial de formation et de réintégration, nous avons rencontré des femmes qui étaient vraiment incroyables.

C'est la dernière fois que l'Allemagne participe à un débat sur la Colombie pendant son mandat au Conseil de sécurité. L'Allemagne reste convaincue que les Colombiens peuvent réussir à consolider la paix qu'ils ont commencé à bâtir, surtout s'ils sont capables de surmonter la méfiance et de travailler de plus en plus ensemble avec une vision globale de l'Accord de paix. La communauté internationale et l'Allemagne continueront à aider les Colombiens à réaliser leurs aspirations à un avenir plus pacifique.

Annexe VIII

Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie, Carlos Ruiz Massieu, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2020/943) sur les activités de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Nous saluons la participation à cette réunion de S. E. M^{me} Claudia Blum de Barberi, Ministre des relations extérieures de la République de Colombie.

Nous partageons la préoccupation croissante du Secrétaire général concernant la poursuite des assassinats et des actes de violence perpétrés contre les participants au processus de paix, les chefs communautaires, les activistes sociaux et les membres des minorités ethniques. La sûreté et la sécurité de la population civile doivent constituer la priorité absolue.

Pour s'acquitter efficacement de cette tâche, il est essentiel de remédier au vide lié à l'absence de l'État dans les zones reculées, dont les résidents ne se sentent pas en sécurité et doivent en conséquence quitter leurs foyers pour échapper à la violence des groupes criminels organisés qui produisent et vendent de la drogue. Des milliers de personnes ont ainsi été déplacées.

Fait tout aussi important, le processus de paix doit avoir pour ressort la réintégration des ex-combattants. Une réforme agraire globale reste essentielle pour la Colombie, et elle doit comprendre des aspects tels que l'attribution des terres et la bonne application des programmes de substitution de cultures. Tant que cette question ne sera pas réglée, il sera difficile d'envisager la promotion de la réintégration socioéconomique.

Nous espérons que les futurs rapports du Secrétaire général contiendront davantage d'informations sur la réintégration politique des participants au processus de paix. Rencontre-t-on des difficultés importantes, ou tout se passe-t-il sans heurts ?

En ce qui concerne les autres problèmes soulignés dans le rapport, nous ne pouvons manquer de souligner l'intensification notable du caractère répressif des activités des autorités. Cette tendance s'est en particulier illustrée lorsqu'il a été recouru à la force contre les civils durant les récentes manifestations, comme l'indique le rapport.

Nous souhaitons appeler l'attention sur le fait que le nombre de victimes parmi les manifestants en Colombie est comparable, voire supérieur, aux nombres respectifs dans d'autres pays qui font l'objet d'une attention intense de la part de nos collègues du Conseil de sécurité et deviennent le centre d'intérêt du Secrétariat et des déclarations de l'attaché de presse du Secrétaire général. Nous comptons sur le Secrétariat et sur nos collègues pour appliquer les mêmes normes lorsqu'ils réagissent à tous les événements préoccupants dans le monde.

Des décennies de conflit interne en Colombie ont montré que la violence ne mène jamais à des solutions durables. C'est pourquoi l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial dans le contexte de la pandémie est si important pour le pays. Nous prenons note à cet égard des initiatives de cessez-le-feu unilatéral. Malheureusement, elles n'ont suscité aucun appui de la part du Gouvernement. Nous appelons les acteurs colombiens à ne pas manquer cette occasion de reprendre le dialogue. Après tout, une paix durable n'est guère possible à moins que l'on prenne en compte l'ensemble des opinions.

Nous voulons également aborder un autre aspect important du rapport du Secrétaire général – la baisse du financement des institutions nationales chargées de

la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. En revanche, le nombre d'organes qui enquêtent sur les événements remontant à l'époque du conflit interne a augmenté de 10 %.

Comme nous le rapport nous l'apprend, des progrès ont été accomplis, en particulier les aveux d'anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire. Il convient de noter que, conformément à l'accord de paix final, ces aveux doivent être entendus par la Juridiction spéciale pour la paix, qui doit être pleinement indépendante. Tout empiétement sur ses compétences et toute tentative de transférer des affaires spécifiques hors de sa juridiction sont inacceptables. Le respect en toute bonne foi par les participants au processus de paix de leurs responsabilités en vertu de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable ne doit pas être utilisé pour neutraliser des opposants politiques. Nous aimerions que la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie nous fournisse davantage d'informations sur des aveux similaires par des acteurs étatiques ayant participé au conflit.

Nous espérons que de nouvelles tâches seront ajoutées au mandat de la Mission afin de superviser la mise en œuvre des jugements rendus par la Juridiction spéciale pour la paix. Cela permettra d'améliorer l'efficacité de cet organe.

Nous tenons à souligner qu'une enquête sur les événements qui se sont déroulés pendant le conflit est de toute évidence importante, mais la réussite véritable du processus de paix repose sur le travail qui va être entrepris, et non sur les doléances du passé.

À cet égard, nous prenons note du rapport du Procureur général de la Colombie, qui cite certaines irrégularités dans la planification postconflictuelle – notamment le fait que 60 % des fonds ont été alloués à seulement 5 % des projets. Comme l'a signalé le Contrôleur général de la Colombie, dans ces circonstances, l'application de l'Accord de paix final prendrait au moins 25 ans, au lieu des 15 ans initialement prévus. Ces estimations sont loin d'être encourageantes.

Nous avons suivi avec attention la déclaration adressée par les dirigeants colombiens à la communauté internationale le 16 septembre concernant les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la politique « la paix dans la légalité ».

Même si nous ne souhaitons pas diminuer l'importance d'un certain nombre de réalisations, nous soulignons que l'Accord de paix final est la pierre angulaire du processus de paix colombien, car ce document prend en compte les responsabilités des divers acteurs colombiens. Il est important de maintenir l'attachement à ce document historique, qui a reçu l'appui du Conseil de sécurité, du Secrétaire général et de la communauté internationale. Nous espérons en apprendre davantage sur l'application de l'Accord de paix final de la part de la Ministre des relations extérieures de la Colombie.

Nous réitérons notre ferme appui à l'action de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie sous la direction de Carlos Ruiz Massieu.

Enfin, nous estimons que le Conseil doit revoir sa pratique qui consiste à examiner les rapports du Secrétaire général juste après l'adoption de résolutions qui prorogent les mandats des missions. Il faut inverser cet ordre. Nous notons que le dernier rapport, publié le 25 septembre, rend bien compte des événements dans le pays.

La Russie et tous les autres membres du Conseil de sécurité, ainsi que tous les membres de la communauté internationale, doivent continuer de contribuer au processus de paix en Colombie afin de garantir sa viabilité et sa durabilité.

Annexe IX

Déclaration de M^{me} Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de l'Afrique du Sud, du Niger, de la Tunisie et de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

En premier lieu, les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines présentent leurs plus sincères condoléances aux familles des victimes de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous remercions le Représentant spécial Carlos Ruiz Massieu de son exposé détaillé. Nous saluons également la présence de S. E. M^{me} Claudia Blum de Barberi, Ministre des relations extérieures de la République de Colombie, et nous la remercions de se rendre systématiquement disponible pour participer aux réunions du Conseil de sécurité.

Le processus de paix en Colombie se trouve à une étape déterminante. Si nous sommes préoccupés par le fait que la pandémie de COVID-19, à laquelle s'ajoute une multitude d'autres problèmes, a retardé les progrès dans l'application de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, nous accueillons avec satisfaction les faits positifs mentionnés dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2020/943).

À cet égard, les Colombiens doivent poursuivre l'application globale de l'Accord de paix final de 2016. La position des trois membres africains et de Saint-Vincent-et-les Grenadines est fondée sur le principe selon lequel la seule solution viable et durable en vue de mettre fin au conflit reste la mise en œuvre de l'accord de paix ainsi qu'un règlement politique sans exclusive dirigé par le peuple colombien, dans son intérêt propre.

Le Conseil de sécurité a réaffirmé son appui indéfectible au processus de paix et entend continuer d'accompagner la Colombie dans ses efforts pour atteindre les objectifs concrets de paix, de stabilité et de prospérité, comme en témoigne la récente résolution 2545 (2020), adoptée à l'unanimité. Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines encouragent donc toutes les parties colombiennes à consolider les acquis obtenus jusqu'ici et à redoubler d'efforts pour surmonter les obstacles résiduels.

En outre, nous faisons part des observations suivantes.

Premièrement, en ce qui concerne la sécurité, nous restons profondément préoccupés par les meurtres vides de sens d'ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie—Armée populaire (FARC-EP), de défenseurs des droits humains, et de responsables de groupes représentant les peuples autochtones, les femmes, les jeunes et les populations afro-colombiennes, meurtres que nous condamnons avec la plus grande fermeté. Les principaux facteurs motivant ces atrocités doivent être identifiés et traités, et les auteurs doivent être amenés à répondre de leurs actes. La protection de ces groupes particulièrement vulnérables sera un critère important d'évaluation de l'efficacité des mesures de sécurité en général. Dans ce contexte, nous apprécions que la Juridiction spéciale pour la paix ait décidé en juillet de prendre des mesures de protection conformes à la section 3.4 de l'Accord de paix. En outre, nous saluons les progrès constants réalisés par la Juridiction spéciale pour la paix en dépit des obstacles que dresse la pandémie.

Par ailleurs, nous exhortons le Gouvernement à renforcer les mécanismes de sécurité de l'État dans les départements les plus durement touchés par la violence, notamment ceux de Cauca, d'Antioquia, du Nord de Santander et de Nariño, et nous

encourageons les autorités à convoquer régulièrement des réunions de la Commission nationale des garanties de sécurité.

Un démantèlement robuste des groupes armés illégaux et des syndicats du crime est également crucial pour assurer la sécurité et la protection des citoyens colombiens, en particulier les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants, qui continuent d'être victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre. Dans ce sens, la Commission nationale des garanties de sécurité devrait collaborer assidûment avec la société civile pour mettre la dernière main aux politiques publiques visant à perturber et à appréhender les organisations criminelles et leurs réseaux.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines prennent note des progrès réalisés dans le cadre du processus de démobilisation et de réintégration des anciens membres des FARC-EP, qui doivent être salués, mais s'inquiète également des avancées limitées s'agissant des initiatives productives au profit des ex-combattants, à cause de la pandémie. À cet égard, nous relayons l'appel du Secrétaire général à redoubler d'efforts en vue d'une réintégration à plus long terme, accompagnée des prestations de réintégration pour tous les ex-combattants. C'est cela qui, en définitive, déterminera la viabilité à long terme de la paix en Colombie.

Nous exhortons les autorités à améliorer la mise en œuvre du Programme complet de garanties pour les femmes leaders et les défenseuses des droits humains. Les femmes et les enfants ont un rôle fondamental à jouer dans l'instauration de la paix en Colombie et doivent systématiquement être protégés.

En outre, les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines réitèrent leur appel à la cessation des hostilités, dans le strict respect de la résolution 2532 (2020). Nous gardons l'espoir que le Gouvernement et l'Armée de libération nationale tireront pleinement parti de cette occasion de consolider la paix et engageront un dialogue constructif dans un esprit de coopération afin de parvenir à une paix stable et durable en Colombie.

Deuxièmement, sur le plan socioéconomique, nous reconnaissons les efforts louables du Gouvernement s'agissant d'autoriser que des fonds pour la paix provenant des redevances minières servent à faciliter la mise en œuvre des programmes de développement territorial. Nous avons toutefois conscience d'informations faisant état de l'insuffisance de ces fonds et de la possibilité de voir réduits les budgets d'entités essentielles à l'application de l'Accord final, telles que l'Agence nationale des terres, l'Agence de réhabilitation du territoire et l'Agence pour le développement rural. Dans ce sens, nous encourageons toutes les parties prenantes à renforcer leur mobilisation et à consolider leurs efforts pour venir à bout des difficultés financières, afin de garantir la mise en œuvre intégrale de l'Accord final dans les délais prévus.

Les membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines se félicitent de la poursuite de la mise en œuvre du Programme de substitution des cultures illicites en dépit des défis posés par la pandémie. Ce programme de réforme agricole reste indispensable pour dissuader les ex-combattants des FARC-EP de réintégrer l'économie illégale, et il permet également d'aider les ex-combattants à générer des revenus pour assurer leurs moyens de subsistance et contribuer à l'économie formelle.

Dans le même temps, nous sommes conscients que certains aspects de la réforme rurale intégrale inextricablement liés au Programme de substitution des cultures illicites doivent être abordés efficacement. En conséquence, nos délégations encouragent toutes les parties à continuer de remédier à la situation s'agissant d'un accès équitable aux terres, et à relever les défis auxquels sont confrontés les

ex-combattants qui vivent en dehors des secteurs territoriaux de formation et de réintégration. Ces questions pendantes de longue date sont cruciales pour la pleine réintégration des ex-combattants des FARC-EP.

Troisièmement, les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines accueillent favorablement et saluent les progrès réalisés dans le cadre de la Juridiction spéciale pour la paix, en particulier la décision de certains anciens membres des FARC-EP de reconnaître et d'accepter la responsabilité de leurs violations. À cette jonction de la consolidation de la paix, la reconnaissance des méfaits commis, conformément à l'Accord final, ouvre la voie au pardon et pose les fondements de la justice, de la réconciliation et de la pleine intégration des anciens membres des FARC-EP dans la société colombienne. Nos délégations soulignent l'importance fondamentale du processus de réconciliation, d'autant que nombreux sont les États Membres à avoir bénéficié des aspects positifs de ces processus. De plus, nous continuons d'appuyer la pleine mise en œuvre de tous les aspects du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition, qui vise spécifiquement à ce que les victimes du conflit et les communautés touchées soient abordées en priorité par le processus de paix.

Nous souscrivons également aux vues du Secrétaire général selon lesquelles les parties doivent s'efforcer de surmonter leurs divergences en recourant le plus possible à la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'Accord de paix pour régler les différends. À cet effet, nous encourageons la Commission et le Forum de haut niveau sur les populations autochtones à se réunir régulièrement pour examiner la mise en œuvre du chapitre de l'Accord de paix portant sur les questions ethniques.

La signature de l'Accord de paix final en 2016 nous a montré que, lorsque le dialogue est constructif et axé sur les résultats, lorsque les convictions sont fortes et les objectifs méritoires, l'impossible devient possible. Il est temps que la Colombie se transforme grâce à cet accord de consolidation de la paix et qu'elle réalise son véritable potentiel.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines sont solidaires du Gouvernement et du peuple colombiens dans leur quête d'une paix durable, ainsi que de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et de l'équipe de pays dans leurs efforts inestimables pour accompagner la mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix final.

Annexe X**Déclaration de M. Jonathan Allen, Chargé d'affaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général de son exposé. Je tiens à dire combien le Royaume-Uni est reconnaissant du dur labeur dont s'acquitte la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Je suis très heureux que le Conseil ait prorogé son mandat d'une année supplémentaire pour qu'elle poursuive son précieux travail. Je suis également ravi de pouvoir souhaiter la bienvenue parmi nous aujourd'hui à la Ministre colombienne des relations extérieures, S. E. M^{me} Blum de Barbieri.

Nous avons été très encouragés d'entendre que le Président Duque Márquez a annoncé un nouvel engagement pour la Colombie, afin de lutter contre les graves incidences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Je tiens à lui dire que tous nos pays sont aux prises avec les effets sociaux et économiques du virus. Nous devons saisir cette occasion pour reconstruire en mieux et instaurer des économies et des sociétés plus justes, plus vertes et plus durables. En Colombie, il me semble que cela sera impossible si le processus de paix n'est pas lui aussi mené intégralement à bon terme. La Ministre Blum de Barbieri n'a que des amis ici aujourd'hui, et elle a tout notre appui.

Nous pensons qu'il importe de mettre en exergue certains faits nouveaux positifs survenus depuis notre dernière discussion (voir S/PV.8749). Je me permettrai de commencer par quelque chose qui peut sembler inhabituel : le fait que les Forces armées révolutionnaires de Colombie—Armée populaire ont présenté des excuses pour les milliers d'enlèvements auxquels elles ont eu recours et pour toutes les souffrances qu'elles ont causées, ainsi que leur revendication de la responsabilité de la mort d'Álvaro Gómez Hurtado. Il était plus que temps. Ce geste a certes ravivé le chagrin et la souffrance, mais il confirme également toute la validité de l'objectif même des institutions de justice transitionnelle en Colombie maintenant que le conflit est terminé. La vérité et la reconnaissance des crimes passés, quelle que soit l'époque à laquelle ils ont été commis, jouent un rôle important dans la capacité d'un pays de se réconcilier et, j'en suis sûr, dans le processus de consolidation de la paix en cours en Colombie.

De manière plus générale, il nous plaît de constater les progrès que continuent de réaliser les institutions de justice transitionnelle malgré le défi que représente la COVID-19. Nous attendons avec intérêt d'entendre les vues du Gouvernement représenté par la Ministre des relations extérieures, Blum de Barberi, au sujet d'un possible rôle de la Mission de vérification pour aider la Colombie à contrôler le respect des sanctions prononcées par la Juridiction spéciale pour la paix.

Nous nous félicitons également de la nette augmentation du rythme d'approbation des mesures de protection par l'Unité nationale de protection. Cela va accorder un répit relatif aux défenseurs des droits de l'homme et aux figures de la société civile qui vivent sous la menace permanente, même si des ressources supplémentaires sont nécessaires de toute urgence pour continuer sur cette lancée et résorber l'arriéré des demandes. Ces figures de la société civile ne peuvent s'offrir le luxe d'attendre. Nous restons très préoccupés par le nombre élevé de meurtres de chefs communautaires, de défenseurs des droits de l'homme et d'autres militants, ainsi que par l'augmentation inquiétante des meurtres multiples qui ont visé des civils ces derniers mois. Il va sans dire que nous condamnons cette violence ainsi que les groupes armés qui en sont responsables.

Un puissant moyen de décourager de tels assassinats consiste à poursuivre commanditaires et auteurs en justice. Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé à toutes les institutions colombiennes compétentes pour qu'elles soutiennent la Cellule spéciale d'enquête du Bureau du Procureur général afin que les responsables de cette violence rendent des comptes.

Plus largement, comme nous l'avons souligné dans nos précédentes déclarations au Conseil, la mise en place d'une politique publique de démantèlement des groupes armés illégaux est indispensable pour instaurer durablement la paix dans toute la Colombie. Il est encourageant d'apprendre que la Commission nationale des garanties de sécurité s'est réunie pendant la période couverte par le rapport. Il faut maintenant que cela se traduise par des propositions d'action concrètes et réalistes à mettre en œuvre le plus rapidement possible.

Le Royaume-Uni se félicite également de l'approbation récente par le Congrès colombien de l'utilisation de fonds supplémentaires provenant des redevances minières pour la mise en œuvre des programmes de développement territorial, ainsi que des progrès réalisés dans ce domaine. Il est impératif de mettre la dernière main aux autres plans et de mettre en œuvre les programmes de développement afin d'apporter la paix et la stabilité aux régions concernées. L'État doit accroître et renforcer sa présence dans ces zones rurales pour permettre à la paix et à la prospérité de s'enraciner pleinement.

En ce mois anniversaire de la résolution 1325 (2000), je voudrais me faire l'écho du Représentant spécial du Secrétaire général et rappeler que le processus de paix colombien s'est distingué par l'importance qu'il a accordée à la participation des femmes et à la prise en compte des questions de genre dans l'Accord final. En fait, j'irais même jusqu'à dire que c'est un véritable exemple à suivre pour les autres processus de paix. Nous savons tous qu'un processus de paix inclusif a beaucoup plus de chances de s'inscrire dans la durée et d'être couronné de succès. Nous encourageons toutes les parties colombiennes à ne pas l'oublier et à veiller à la pleine application du Programme complet de garanties pour les femmes leaders et les défenseuses des droits.

Qu'il me soit permis de conclure en disant que nous applaudissons le Gouvernement colombien et la Mission de vérification pour les progrès qu'ils ont continué d'accomplir en dépit de la pandémie mondiale. Bien que de nombreux défis importants subsistent, la nécessité d'une paix durable et viable est manifeste, et le Royaume-Uni continuera à soutenir la Colombie dans cette voie.

Annexe XI

Déclaration de M^{me} Kelly Craft, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie M. Carlos Ruiz Massieu pour son exposé et pour sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2020/943). La Colombie se rapproche de la paix durable grâce à lui et aux efforts de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Nous souhaitons également la bienvenue à la Ministre colombienne des relations extérieures, S. E. M^{me} Claudia Blum de Barberi, à la présente réunion d'information. C'est toujours un plaisir de la voir.

Nous tenons à féliciter l'équipe des Nations Unies, le Gouvernement colombien et tous les Colombiens pour leurs efforts conjoints en vue de la poursuite de la mise en œuvre de l'accord de paix pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous saluons la volonté du Gouvernement colombien de continuer à appliquer l'accord de paix tout en faisant face à ce problème urgent de santé publique.

Les États-Unis continuent d'accompagner la Colombie dans sa lutte contre la COVID-19. L'Administration Trump a fourni une aide de plus de 23,6 millions de dollars pour permettre à la Colombie de faire face à la maladie. Les États-Unis aident les Colombiens à prévenir la propagation du virus, à fournir de l'eau et des articles sanitaires, à soigner les cas de COVID-19 et à distribuer une aide alimentaire d'urgence.

Nous exprimons également notre solidarité avec les 1,8 million de réfugiés et de migrants vénézuéliens en Colombie, qui sont parmi les personnes les plus vulnérables aux effets sanitaires et économiques de la pandémie. Comme l'a déclaré le Secrétaire d'État Pompeo durant la visite qu'il a effectuée à Bogota en septembre, nous saluons la générosité dont fait preuve la Colombie à l'égard d'un si grand nombre de personnes comptant parmi les plus vulnérables. C'est une véritable source d'inspiration dont j'ai pu personnellement me rendre compte lors de mon séjour dans le pays en novembre 2019. Le soutien du Gouvernement colombien au Président par intérim Juan Guaidó et à la transition démocratique au Venezuela permet aux Vénézuéliens de pouvoir un jour espérer rentrer chez eux quand ils le décideront et avec la promesse d'y trouver prospérité et sécurité.

Nous reprenons à notre compte la ferme condamnation exprimée dans le rapport du Secrétaire général face aux meurtres multiples qui ont eu lieu en Colombie ces derniers mois, y compris ceux d'enfants et de jeunes. Une fois de plus, nous devons réaffirmer l'urgence de protéger les défenseurs des droits de l'homme en Colombie, notamment ceux qui travaillent sur les questions foncières et environnementales, les figures de la société civile, les ex-combattants, les habitants des communautés rurales et les membres des populations autochtones et afro-colombiennes, ainsi que ceux de la communauté des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes et d'autres groupes vulnérables qui sont les plus touchés par la violence actuelle. Nous demandons instamment aux autorités colombiennes de prendre les mesures qui s'imposent, et notamment de faire en sorte que les responsables de ces meurtres en répondent devant la justice.

Tout en saluant les progrès réalisés par le Gouvernement colombien, en particulier le fait que récemment l'Unité nationale de protection a approuvé 94 mesures de protection urgentes concernant des ex-combattants, il convient de faire davantage pour garantir la sécurité, en particulier dans les zones anciennement contrôlées par les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire. Nous nous félicitons des progrès que la Colombie continue à réaliser dans la lutte contre les stupéfiants et nous renouvelons notre engagement à poursuivre le partenariat avec

l'Administration Duque Márquez pour lutter contre le commerce de drogue illégal et destructeur. Comme le Secrétaire d'État Pompeo l'a fait remarquer à Bogota le mois dernier, même en ces temps difficiles, les forces de l'ordre colombiennes ont intensifié leur campagne d'interdiction et d'élimination de la cocaïne, détruisant manuellement 57 % de champs de coca de plus en 2019 qu'en 2018. Les États-Unis restent pleinement engagés aux côtés du Gouvernement colombien pour réduire la culture de la coca et la production de cocaïne, étendre la présence de l'État et promouvoir un développement rural intégré qui permette aux Colombiens d'exercer une activité économique légitime.

Cet engagement a été constant depuis la mise en place du Plan Colombia il y a 20 ans. Grâce à la nouvelle initiative américano-colombienne en faveur de la croissance, nos gouvernements s'efforcent de tirer parti des investissements à long terme réalisés par le Département d'État et l'Agence des États-Unis pour le développement international dans le pays pour continuer à améliorer la sécurité et attirer encore plus d'investissements privés dans les zones rurales. À cet égard, nous nous faisons l'écho de l'appel encourageant les parties à continuer de travailler ensemble pour accroître les possibilités économiques et assurer une sécurité efficace dans les nouvelles zones de réintégration. L'assistance technique, l'accès aux marchés, une plus grande attention au suivi et à l'évaluation, et une aide accrue aux coopératives d'ex-combattants sont autant d'éléments qui peuvent jouer un rôle important dans le développement économique.

Nous continuons à soutenir la mise en œuvre de l'Accord final et les efforts qu'il prévoit en matière de justice transitionnelle, y compris ceux entrepris par la Juridiction spéciale pour la paix. Nous signalons également que le Conseil est disposé à envisager un éventuel rôle de la Mission des Nations Unies s'agissant de vérifier les peines prononcées par la Juridiction spéciale.

Nous sommes conscients qu'il reste des défis importants à relever. Compte tenu de la pandémie, il est encore plus urgent de protéger la vie des figures de la société civile, de renforcer la sécurité des citoyens et d'offrir des perspectives économiques aux zones rurales. Toutefois, nous sommes toujours convaincus qu'avec l'appui des États-Unis, de la Mission de vérification et de la communauté internationale, la Colombie continuera à forger une paix durable et équitable.

Annexe XII

Déclaration de M. Dinh Quy Dang, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de l'Indonésie et du Viet Nam, deux États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et membres actuels du Conseil de sécurité.

D'emblée, nous souhaitons chaleureusement la bienvenue à S. E. M^{me} Claudia Blum de Barberi, Ministre des relations extérieures de la République de Colombie, à la présente séance. Nous tenons à remercier M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, de son exposé très instructif.

L'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable signé en 2016 en Colombie est une réalisation remarquable. Même si nous sommes conscients de plusieurs évolutions positives qui se sont concrétisées et des progrès qui ont été accomplis grâce à l'Accord de paix, nous regrettons qu'il n'ait pas encore été appliqué dans son intégralité. En conséquence, le processus de paix demeure fragile, et les progrès en matière de réintégration laissent à désirer. Nous continuons donc à demander toutes les parties concernées de redoubler d'efforts pour tenir les engagements qu'ils ont pris. Dans ce contexte, nous voudrions souligner les trois points suivants.

Premièrement, en ce qui concerne le processus de paix, nous appuyons les trois priorités recommandées dans le rapport du Secrétaire général publié en mars 2020 (S/2020/239). Nous saluons vivement les efforts visant à accroître la participation de la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC) à la vie politique du pays. Nous saluons et nous encourageons sa participation au lancement de projets de loi, de réformes constitutionnelles et de la stratégie « nouvel engagement en faveur de la Colombie » reposant sur cinq piliers, qui vise à surmonter les effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Toutefois, nous sommes préoccupés par l'approche adoptée et les progrès réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord final et d'autres programmes liés à la paix dans le pays. Nous sommes également préoccupés par les retards accusés s'agissant de la proposition de cessez-le-feu bilatéral de 90 jours faite par l'Armée de libération nationale au Gouvernement. À cet égard, nous voudrions souligner l'importance de l'unité nationale pour l'avenir du pays. Nous appelons les parties concernées en Colombie à mettre de côté leurs divergences de vues et à engager un dialogue constructif en faveur de la réconciliation et de la solidarité dans le pays et en vue de faire avancer le processus de paix.

Deuxièmement, en matière de sécurité, le dernier rapport du Secrétaire général (S/2020/943) contient des informations alarmantes sur la persistance d'actes de violence et d'attaques contre les communautés colombiennes. Les groupes armés illégaux et les organisations criminelles continuent de profiter de la pandémie de COVID-19 pour renforcer leur contrôle social et territorial. Les affrontements résultant des opérations d'éradication forcée des cultures illicites se sont poursuivis entre les forces de sécurité et les populations dans diverses régions. Nous condamnons toutes ces attaques et nous exhortons tous les groupes concernés à mettre immédiatement fin à ces actes de violence odieux. Nous réaffirmons que ces violences et ces attaques sont inacceptables et que leurs auteurs doivent être traduits en justice.

À cet égard, nous nous félicitons de la convocation d'une session plénière de la Commission nationale des garanties de sécurité en août. Nous attendons avec intérêt des discussions plus fructueuses sur le démantèlement des groupes armés illégaux,

des organisations criminelles et de leurs réseaux de soutien. Nous exhortons toutes les parties concernées à assumer leurs responsabilités en matière de protection des civils, notamment des femmes et des enfants.

Troisièmement, en ce qui concerne la réintégration et le développement, nous prenons note des progrès réalisés dans la réintégration des ex-combattants grâce à des programmes et des projets de développement économique et social individuels et collectifs, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Même si nous nous félicitons des efforts déployés en matière de réintégration, il importe également de souligner qu'il s'agit d'un processus à long terme qui exige de la patience, une volonté politique et des mesures concrètes. Le processus de réintégration doit être mis en œuvre au moyen d'une démarche globale et durable.

Nous soulignons la nécessité de prendre de nouvelles mesures pour promouvoir le développement économique et l'intégration, la cohésion sociale, le développement rural, le logement, l'éducation, la création d'emplois, etc. pour poursuivre les progrès réalisés jusqu'à présent. Les plans de développement du pays doivent tenir compte des besoins particuliers de ses communautés. Nous espérons que le Gouvernement, la FARC et le Conseil national de réintégration – en collaboration avec l'ONU et les organisations régionales et internationales – joueront un rôle plus important dans l'élaboration d'une stratégie commune pour le renforcement du développement socio-économique, qui énonce des mesures concrètes pour aider les ex-combattants à mener une vie plus stable.

Avant de conclure, nous voudrions réitérer notre appui à la Mission de vérification des Nations Unies dans ses efforts visant à faciliter le processus de paix et à promouvoir la stabilité en Colombie. L'Indonésie et le Viet Nam sont déterminés à travailler de manière constructive avec l'ONU, les organisations régionales et internationales et les parties concernées pour contribuer au processus de paix, de sécurité, d'unité et de développement en Colombie.

Annexe XIII

Déclaration de S. E. M^{me} Claudia Blum de Barberi, Ministre des relations extérieures de la Colombie

Je remercie la présidence du Conseil de sécurité d'avoir convoqué la présente séance, ainsi que les membres du Conseil de leur appui constant à la Colombie. Je remercie également le Secrétaire général António Guterres et son Représentant spécial, M. Carlos Ruiz Massieu, pour le rapport qui a été présenté aujourd'hui (S/2020/943).

Je tiens à réitérer la volonté exprimée par le Président Iván Duque Márquez quant à l'importance de la présence de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie pendant toute la durée de son mandat. À cet égard, nous voudrions attirer l'attention sur la résolution 2545 (2020), adoptée le 25 septembre, qui a prorogé le mandat de la Mission pour une année supplémentaire. La Colombie salue le travail accompli par la Mission et sa collaboration avec les institutions nationales colombiennes et la société civile.

Le 16 septembre, le Gouvernement colombien a tenu une réunion pour faire le point sur les résultats obtenus au cours des deux années de mise en œuvre de la politique « La paix par le droit ». Comme les membres du Conseil le savent, cette politique est l'instrument par lequel l'Accord de 2016 est mis en œuvre. À cette occasion, le Président Duque Márquez a présenté aux membres du Conseil et aux autres parties prenantes un rapport détaillé sur les réalisations accomplies ainsi que sur les défis qui nous attendent en ce qui concerne le respect des engagements qui ont été pris.

Le Président Duque Márquez a également rappelé que, tout au long de son histoire, la Colombie avait été le théâtre d'affrontements et de manifestations de violence. Au cours des 40 dernières années, ces situations ont été exacerbées par des facteurs comme le trafic de drogue, l'économie illicite et les attaques terroristes. À différentes époques, plusieurs tentatives ont été faites pour mettre un terme à la violence grâce à la négociation d'accords de paix. Cependant, même les négociations qui ont été couronnées de succès n'ont pas empêché la réapparition de nouvelles violences. Notre expérience nous a appris que l'instauration et la consolidation de la paix nécessitent l'application rigoureuse des principes de vérité, de justice, de réparation et de non-répétition.

L'Accord de 2016 prévoit un système de justice transitionnelle axé sur les droits des victimes. Le Gouvernement a soutenu et continue de soutenir ce système indépendant et ses différents mécanismes. Toutefois, il convient de rappeler que les acteurs à qui incombe la responsabilité du système de justice transitionnelle n'ont apporté qu'une contribution limitée. Ils n'ont pas apporté une contribution significative et complète aux processus de vérité. La Colombie a besoin que les membres du parti politique, la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC), disent la vérité et reconnaissent leur responsabilité en ce qui concerne le recrutement d'enfants, les enlèvements, les crimes à caractère sexuel, les attaques contre les civils, la pose de mines antipersonnel et les disparitions forcées, entre autres crimes graves. De même, ils doivent donner des détails sur les itinéraires du trafic de drogue, le blanchiment d'argent et les liens entre l'ancienne guérilla et d'autres organisations criminelles. Le Gouvernement considère qu'il est essentiel que la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie se penche sur l'absence de contribution à la vérité, à la réparation et à la justice de la part des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire. Nous espérons que la vérité sur leurs innombrables crimes pendant plus de 50 ans sera révélée, afin que les mécanismes de justice transitionnelle puissent imposer des peines proportionnelles, conformément aux attentes des victimes.

L'Accord de 2016 prévoit que la Mission vérifiera à terme l'application des peines qui seront imposées à l'avenir par la Juridiction spéciale pour la paix. Nous nous félicitons que dans la résolution 2545 (2020), le Conseil se soit déclaré prêt à envisager l'intégration de cette tâche au mandat de la Mission, sur la base du processus de consultation coordonné par le Gouvernement colombien.

Le processus de réintégration et les garanties de sécurité constituent les deux composantes du mandat actuel de la Mission. Le rapport souligne les progrès réalisés dans la réintégration des ex-combattants qui restent attachés au processus, ainsi que le travail effectué par le Conseil national de réintégration. En ce qui concerne la réintégration économique et sociale, le rapport prend acte des efforts déployés dans le contexte de la pandémie et de leurs effets positifs. Malgré la situation difficile, les ex-combattants ont reçu un appui et des ressources pour des projets productifs tant individuels que collectifs. Même pendant le confinement national décrété en raison de la maladie à coronavirus (COVID-19), le Conseil de réintégration a approuvé, en cinq sessions virtuelles, 15 projets bénéficiant à 420 personnes.

Le rapport mentionne également la réintégration politique des ex-combattants. À cet égard, il est important de rappeler qu'aux élections législatives de 2018, la FARC a recueilli 0,34 % des voix au Sénat et 0,22 % à la Chambre des députés. Il a malgré tout obtenu les 10 sièges qui avaient été prévus pour lui dans l'Accord de 2016. Pour tout autre parti politique, ce nombre de sièges au Congrès nécessiterait 4,8 % du total des voix. Un membre de la FARC est à l'heure actuelle Vice-Président du Sénat. De plus, aux élections locales et régionales de 2019, la FARC a participé avec les garanties requises.

En ce qui concerne la transformation des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, les mesures de transition et de consolidation vont au-delà des engagements convenus. Ce fait réaffirme l'importance accordée par le Gouvernement à ces espaces pour garantir la réintégration des ex-combattants qui y vivent.

La sécurité et la sûreté des ex-combattants, des défenseurs des droits de la personne, des figures de la société civile et des dirigeants politiques restent notre plus grand défi. Comme l'indique le rapport, le 12 août, le Président Iván Duque Márquez a convoqué la Commission nationale des garanties de sécurité. Au cours de cette session, la Commission a analysé les violences survenues ces derniers mois et examiné des mesures supplémentaires pour le démantèlement des organisations criminelles qui opèrent dans certaines régions. Le Gouvernement a dûment tenu compte des recommandations de la Mission, en vue de renforcer les stratégies de prévention, de gestion des risques, de sécurité et de protection.

Les circonstances actuelles n'ont pas empêché la mise en œuvre de mesures de protection. Le Bureau présidentiel pour la stabilisation coordonne 15 organismes de l'État qui ont adopté des mesures spécifiques pour renforcer la sécurité, principalement dans le domaine de la prévention. Plus de 1 200 policiers et 2 400 militaires assurent la sécurité de 2 626 personnes se trouvant dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration. En outre, l'Unité nationale de protection applique 266 programmes de protection individuelle, collective et de siège. Pour près de 600 personnes vivant en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration dans 579 municipalités, l'État a accordé des mesures de protection individuelle et collective, sur la base d'évaluations des risques décidées conjointement avec cinq représentants de la FARC.

La lutte contre l'impunité est une priorité de l'État. En ce qui concerne les attaques contre les ex-combattants, le Bureau du Procureur général a progressé dans les enquêtes dans 126 affaires sur les 266 événements signalés depuis 2017. Cela

signifie que des progrès ont été réalisés dans 47 % des affaires, dont 100 homicides, 18 tentatives d'homicide et huit disparitions forcées. Dans les affaires déjà jugées, 30 personnes ont été condamnées.

Nous progressons dans la stabilisation des 170 municipalités les plus touchées par la violence et la pauvreté, où résident près de 6,6 millions de Colombiens. Plus de 220 000 personnes ont participé activement à la formulation des 16 programmes de développement territorial mis en œuvre dans ces municipalités. Au cours des deux dernières années, 888 projets ont été menés à bien dans ces régions. À ce jour, près de 600 millions de dollars ont été investis dans ces programmes de développement. Leur mise en œuvre s'est poursuivie même pendant la pandémie. En août dernier, 25 projets, d'une valeur de 71 millions de dollars, ont été approuvés pour huit régions. La transformation dans ces territoires doit être un processus fort qui étaye l'élimination des économies illégales, le développement des infrastructures ainsi que la fourniture de biens et de services publics, et accroît les possibilités de progrès économique et de bien-être.

Le rapport de la Mission indique que la participation limitée des femmes à la mise en œuvre est un grand défi, bien qu'il ne fournisse pas d'exemples concrets. Je tiens à insister sur la priorité accordée par le Gouvernement à la participation des femmes à la politique « La paix par le droit », y compris dans la prise de décision, la mise en œuvre et en tant que bénéficiaires. Cinquante et un indicateurs de genre figurant dans le plan de mise en œuvre montrent que plus de 870 000 femmes ont bénéficié des mesures prises dans ce cadre. Le Conseil peut être assuré que nous continuerons à œuvrer résolument en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'élimination des inégalités et des discriminations.

La Colombie condamne les actes de violence commis le 7 octobre dans le département de Caquetá contre des fonctionnaires du bureau de pays du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'un de ses véhicules. Selon les informations du Bureau du Procureur général, ces fonctionnaires, ainsi que des délégués du Bureau du Médiateur et de la Commission Vérité, ont été interceptés par des hommes armés, que l'on présume être des membres d'une structure dissidente des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire. Dès que les faits ont été connus, le Gouvernement a exprimé sa solidarité au Haut-Commissariat et est resté en contact permanent avec les autorités judiciaires pour prévenir l'impunité.

Comme tous les autres pays du monde, la Colombie doit faire face aux énormes défis posés par la pandémie de COVID-19. Notre gouvernement a mis en œuvre des mesures globales pour protéger la santé des personnes, soutenir les plus vulnérables, relancer l'économie du pays et promouvoir le bien-être de tous. Dans ce contexte, nous ne relâcherons pas nos efforts et continuerons d'avancer dans la mise en œuvre de la politique « La paix par le droit » collectivement, avec les institutions, les acteurs et les communautés qui sont attachés à l'amélioration des résultats concrets engrangés au cours des deux dernières années.

Nous entendons continuer de faire des progrès décisifs dans la stabilisation territoriale, la justice, la sécurité, la protection des droits de l'homme, le bien-être et le développement social et durable. Notre objectif, comme l'a souligné le Président Iván Duque Márquez, est de nous libérer des causes, des motivations et des facteurs qui ont créé et exacerbé la violence dans notre pays. Nous remercions les membres du Conseil de sécurité de nous avoir aidés à œuvrer en ce sens.